Les Infos de Base

novembre 2000 volume 3, numéro 11 ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

État de la publication

Liste des lois intégrées

Liste des règlements intégrés

Procédure pour la mise à jour d'ACCÈS LÉGAL

Tous à vos postes!

Gaudet Éditeur Itée 5278, rue Nantel Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7 514/893-2526 514/893-0244 (télécopieur) info@gaudet.qc.ca http://www.gaudet.qc.ca/



Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances des *Infobases ACCÈS LÉGAL*^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail!

Jules Édouard Gaudet, avocat directeur général

État de la publication

L'Infobase Lois du Québec contient les modifications entrées en vigueur publiées à la Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 45 du 8 novembre 2000, à l'exception des modifications apportées par la Loi concernant l'harmonisation au Code civil des lois publiques, L.Q. 1999, c. 40 qui seront intégrées progressivement.

L'Infobase Règlements du Québec contient les modifications entrées en vigueur publiées à la Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 44 du 1^{er} novembre 2000, et à la Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 44 du 4 novembre 2000.

L'Infobase Lois annuelles du Québec contient le texte intégral des projets de lois publiques sanctionnées de 1998

jusqu'au chapitre 37 des lois de 2000.

L'Infobase Gazettes officielles du Québec contient le texte intégral de la Gazette officielle du Québec, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 44 du 1^{er} novembre 2000, et de la Gazette officielle du Québec, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 44 du 4 novembre 2000.

La **Statutes of Québec Infobase** est à jour au 1^{er} avril 1999 et au 1^{er} janvier 2000 pour le *Code civil du Québec*.

La **Regulations of Québec Infobase** est à jour au 1^{er} février 2000

L'Infobase Lois du Canada, la Statutes of Canada Infobase, l'Infobase Règlements du Canada, la Regulations of Canada Infobase, l'Infobase Lois annuelles du Canada, la Annual Statutes of Canada Infobase, sont à jour au 30 avril 2000.

Liste des lois intégrées à l'Infobase Lois du Québec

• Loi modifiant la Loi sur le bâtiment et d'autres dispositions législatives, L.Q. 1991, c. 74.

modifie:

Loi sur le bâtiment, L.R.Q., c. B-1.1, aa. 5, 7, 10, 11.1, 12, 13, 16, 17, 17.1-17.3, 20, 21-

- 23, 26, 27, 33, 34, 113, 114, 116, 119, 120-122, 123-128, 132-134, 135, 139, 194, 198, 199, 282, 283.
- Loi modifiant, en matière de sûretés et de publicité des droits, la Loi sur l'application de la réforme du Code civil et d'autres dispositions législatives, L.Q. 1995, c. 33.

modifie:

Loi sur le bâtiment, L.R.Q., c. B-1.1, a. 137.

• Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction, L.Q. 1998, c. 46.

modifie:

Loi sur le bâtiment, L.R.Q., c. B-1.1, aa. 16-17.3, 18, 20, 21, 36, 128.1, 128.4, 128.6, 132.

• Loi modifiant de nouveau la Loi sur le développement de la région de la Baie James, L.Q. 1999, c. 69.

modifie:

Loi sur le développement de la région de la Baie James, L.R.Q., c. D-8, aa. 2, 4, 4.1, 4.2, 4.3, 5, 6, 7, 7.1, 7.2, 8-15, 15.1-15.9, 18-23, 24, 25, 25.1, 25.2, 26, 30, 31, 32, 32.1, 32.2, 33, 33.1, 33.2, 42, 43.1, intitulé de la section VI.

- Loi sur l'exercice des activités de bourse au Québec par NASDAQ, L.Q. 2000, c. 28, aa. 1, 9.
- Loi sur les coopératives de services financiers, L.Q. 2000, c. 29.

modifie:

Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2, aa. 568, 568.1.

• Loi sur le bâtiment, L.R.Q., c. B-1.1, aa. 2, 3, 5, 7, 10, 11.1, 12 à 18, 20-23, 36, 112, 113, 114, 115, 116, 122 à 128.1, 128.4, 128.5, 128.6, 132-139, 151 par. 1°-5°, 153 1^{er} al., 194 par. 2°, 3°, 4°, 6°, 6.1°, 6.2°, 7°, 198, 199, 201.1, 21 0, 282, 283.

modifie:

Loi sur la sécurité dans les édifices publics, L.R.Q., c. D-9.2, aa. 1, 2.1, sections II à VIII.

abroge:

Loi sur la sécurité dans les édifices publics, L.R.Q., c. S-3.

- Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale, L.R.Q., c. S-32.001, aa. 56, 57, 156 par. 31°.
- D. 1168-2000 du 04-10-00, (2000) 132 *G.O.* 2, 6609.

modifie:

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, L.R.Q., c. R-10, annexe I.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie

Liste des règlements intégrés à l'Infobase Règlements du Québec

abrogés:

Règlement sur les dossiers d'un administrateur agréé cessant d'exercer, R.R.Q., 1981, c. C-26, r. 11;

Règlement sur le fichier des producteurs de lapins du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 2.1.3.];

Règlement des producteurs de lapins sur les renseignements, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 3.0001.];

Règlement sur une contribution spéciale des producteurs d'oeufs de consommation pour payer les frais d'utilisation d'une partie de la réserve de quota, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 4.01.2.].

ajoutés:

Arrêté ministériel concernant les normes en matière d'acquisition, d'utilisation et de gestion de droits d'auteurs des documents détenus par le gouvernement, les ministères et les organismes publics désignés par le gouvernement, A.M., 2000 du 17-07-00, (2000) 132 G.O. 2, 6753;

Arrêté ministériel concernant le type de construction qu'un titulaire de claim, de permis d'exploration minière ou de permis de recherche de substances minérales de surface peut ériger ou maintenir sur les terres du domaine de l'État sans autorisation ministérielle, A.M., 2000 du 24-10-00, (2000) 132 G.O. 2, 6782;

Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, Décision du 28-09-00, (2000) 132 G.O. 2, 6682;

Règlement sur le fichier et les renseignements des producteurs de lapins, Décision 7129 du 16-10-00, (2000) 132 G.O. 2, 6729;

Règlement sur les personnes intéressées au référendum des producteurs de plants forestiers du Québec, Décision 7132 du 18-10-00, (2000) 132 G.O. 2, 6787;

Règlement sur le fonds de garantie des producteurs de tabac jaune, Décision 7134 du 19-10-00, (2000) 132 G.O. 2, 6787;

Règlement sur la contribution des producteurs de tabac jaune au fonds de garantie, Décision 7135 du 19-10-00, (2000) 132 G.O. 2, 6789;

Règlement sur les personnes intéressées au référendum des producteurs de chèvres du Québec, Décision 7137 du 20-10-00, (2000) 132 G.O. 2, 6789;

Règlement sur une contribution spéciale des producteurs d'oeufs de consommation pour payer les frais d'utilisation de l'augmentation des quotas, Décision 7139 du 24-10-00, (2000) 132 G.O. 2, 6794;

Code de construction, D. 953-2000 du 26-07-00, (2000) 132 G.O. 2, 5418;

Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure, D. 1042-2000 du 30-08-00, (2000) 132 G.O. 2, 5810;

Décret concernant la mise en place du Programme d'aide financière aux entreprises de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, D. 1112-2000 du 20-09-00, (2000) 132 G.O. 2, 6570;

Règlement sur le refuge faunique de Deux-Montagnes, D. 1139-2000 du 27-09-00, (2000) 132 G.O. 2, 6540;

Règlement sur la tarification de l'indemnité payable à la Commission des valeurs mobilières du Québec, D. 1140-2000 du 27-09-00, (2000) 132 G.O. 2, 6541;

Règlement sur l'exercice des activités de bourse au Québec par Nasdaq, D. 1179-2000 du 04-10-00, (2000) 132 G.O. 2, 6615;

Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits émanant du secrétariat du Conseil du trésor, D. 1210-2000 du 18-10-00, (2000) 132 G.O. 2, 6777.

modifiés:

Arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux sur la désignation de centres de dépistage du cancer du sein, A.M., 1997 du 16-12-97, (1997) 129 G.O. 2, 8312;

Désignation et délimitation des terres du domaine public, D.

573-87 du 08-04-87, (1987) 119 *G.O.* 2, 2376;

Règlement sur la signature de certains documents du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, D. 589-2000 du 17-05-00, (2000) 132 G.O. 2, 3039;

Décret concernant les modalités de signature de certains documents du ministère de la Solidarité sociale, D. 985-2000 du 16-08-00, (2000) 132 G.O. 2, 5672;

Décret concernant le regroupement de la Ville de Carleton et de la Paroisse de Saint-Omer, D. 1131-2000 du 27-09-00, (2000) 132 G.O. 2, 6507;

Règlement sur l'aide financière aux études, [R.R.Q., c. A-13.3, r. 1.];

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des arpenteursgéomètres du Québec, [R.R.Q., c. A-23, r. 4.1.];

Règlement sur l'assurancerécolte selon le système individuel, [R.R.Q., c. A-30, r. 21.];

Règlement d'application de la Loi sur le bâtiment, [R.R.Q., c. B-1.1, r. 0.01.];

Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 114.1.];

Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des psychologues du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 147.1.];

Règlement sur les activités de chasse, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 0.00001.];

Règlement sur les taux unitaires applicables au calcul des droits relatifs au permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois, [R.R.Q., c. F-4.1, r. 3.];

Règlement sur les actes visés à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins, [R.R.Q., c. M-9, r. 1.1.];

Règlement 1 sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Santé et des Services sociaux, [R.R.Q., c. M-19.2, r. 4.4.];

Règlement sur les pénalités aux producteurs de porcs, [R.R.Q., c. M-35, r. 111.2.];

Règlement sur l'agence de vente des producteurs acéricoles du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.1.];

Règlement sur les quotas des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 5.2.];

Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 8;

Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des conseils régionaux et des établissements publics et privés visés dans la

Loi sur les services de santé et des services sociaux pour les autochtones cris, [R.R.Q., c. S-5, r. 0.1.];

Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors-cadres des conseils régionaux et des établissements publics visés dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris, [R.R.Q., c. S-5, r. 9.].

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Procédure pour la mise à jour d'*ACCES LÉGAL*^{md}

- 1. Insérez le cédérom dans le lecteur, choisissez l' option Installer les *Infobases* (ou les mettre à jour) puis suivez les instructions d'installation à l'écran:
- 2. Si vous avez effectué une installation réseau sur une

tour à cédéroms, remplacez l'ancien cédérom par le nouveau:

3. Si vous avez effectué une installation réseau sur un **serveur**, remplacez les fichiers des Infobases (*.NFO) se trouvant sur le serveur par ceux se trouvant sur le nouveau cédérom dans le répertoire \PUB\NFO. Contactez-nous pour obtenir vos fichiers *.LCF pré-activés.

Tous à vos postes!

Cette chronique vous reviendra le mois prochain pour vous informer sur les outils disponibles avec le logiciel Folio VIEWS.

Cette chronique vous appartient. Contactez-nous à l'adresse infodebase@gaudet.qc.ca pour toute suggestion relative aux sujets abordés.

Comment obtenir plus de renseignements

Service de soutien téléphonique de Gaudet Éditeur Itée Pour une assistance technique, appelez Gaudet Éditeur Itée au 514/893-2526 du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Courriel/Internet — Télécopieur Les questions et problèmes présentés au moyen de l'Internet ou transmis par télécopie reçoivent une réponse dans les 24 heures. Contactez Gaudet Éditeur Itée par courriel à aide@gaudet.gc.ca ou par télécopieur au 514/893-0244.

Le service de formation Gaudet Éditeur Itée se concentre sur la mise au point d'outils de formation et sur l'organisation de stages dans le but d'aider notre clientèle à acquérir une solide compétence en ce qui concerne l'exploitation des produits Folio. Pour plus de renseignements, contactez Gaudet Éditeur Itée.

Services techniques et encadrement de projets Le service-conseil de Gaudet Éditeur Itée regroupe des spécialistes dont la mission est de concevoir et de mettre en application des solutions d'édition électronique personnalisées tirant parti de la puissance et de la souples se des Infobases Folio. Les consultants de Gaudet Éditeur Itée analysent vos besoins en information, conçoivent les solutions d'édition électronique susceptibles de répondre à ces exigences et intègrent la solution choisie à votre système d'information existant. Pour plus de renseignements, contactez Gaudet Éditeur Itée.